

Objectif : Maîtriser le cadre juridique et financier des relations entre communes et associations, afin d'en éviter les risques et d'améliorer l'efficacité de l'action communale en matière associative

Intervenant : Avocat **Public concerné :** Elus, Agents et collaborateurs de cabinet

Programme : Les obligations juridiques et financières des associations et des collectivités : quelles relations possibles ? Les conventions d'objectifs - Les précautions à prendre - Limiter les risques : conflits d'intérêts, gestion de fait - le passage en marchés ou DSP : opportunité ou contrainte ? – Le contrôle a posteriori de la commune - les nouvelles frontières des relations entre communes et associations.

Durée :

Lieu :

Frais de participation :

Une journée de 09:00 à 17:00 Déjeuner le midi avec le formateur et les stagiaires

38 rue de la Coutellerie,
95300 PONTOISE

Prix nets par jour et par personne :
o Moins de 500 habitants : 150 €
o De 500 à 999 habitants : 170 €
o De 1000 à 3999 habitants : 180 €
o De 4000 à 9999 habitants : 190 €
o + De 9999 habitants : 200 €